

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS POUR LES CATEGORIES A1/A2/A/MAXI-SCOOTER-CODE 78

Objectifs :

- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger (maximum 125 cm 2 pour la catégorie A1).
- Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Public concerné et prérequis :

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type de 2 ou 3 roues	Conditions d'inscription	Conditions d'obtention du permis
Maxi Scooter CODE 78	2 roues < 35kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC* Epreuve CIR*
	3 roues < 35 kW		
Permis A1	125 cm3 au maximum	Avoir au minimum 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC* Epreuve CIR*
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15 kW		
Permis A2	2 roues < 35 kW	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC* Epreuve CIR*
	3 roues < 15 kW		
Permis A	2 ou 3 roues toutes puissances	Avoir au minimum 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans Epreuve HC* Epreuve CIR*
	Avec ou sans side-car		
	Puissance/poids < 0,2 kW/Kg		

*HC : le plateau ou épreuve hors circulation (HC)

*CIR : épreuve en circulation.

Bon à savoir :

- si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer le permis A dès 20 ans
- Depuis le 1^{er} janvier 2011, les **titulaires du permis B peuvent obtenir le permis A1** après une **formation de 7 h** comprenant 2 h de théorie, 2 h de pratique sur plateau et 3 h de conduite en circulation réelle.

Qualification des intervenants :

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

Moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

Effectifs :

Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives

Leçons pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève

AUTO MOTO ECOLE CARAVELLE

158 Avenue Berthelot
69007 LYON

TÉL. 04 72 72 05 92

SIRET : 832 178 891 00020

AGRÉMENT : E1806900110

AUTO MOTO ECOLE BALZAC

313, rue Garibaldi
69007 LYON

Agrément : E1806900060

Siret : 832 178 891 00012

Programme des compétences REMC /MATRICE GDE :

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1 A2 A,
 Construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne (REMC) et la matrice GDE

MAÎTRISER LE MANIEMENT de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

C1	
<input type="checkbox"/>	a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
<input type="checkbox"/>	b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
<input type="checkbox"/>	c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
<input type="checkbox"/>	d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - Descendre de la machine en sécurité.
<input type="checkbox"/>	e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
<input type="checkbox"/>	f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
<input type="checkbox"/>	g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
<input type="checkbox"/>	h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
<input type="checkbox"/>	i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
<input type="checkbox"/>	j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
<input type="checkbox"/>	k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
<input type="checkbox"/>	l. Réaliser un freinage d'urgence.

APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

C2	
<input type="checkbox"/>	a. Connaître et respecter les règles de circulation.
<input type="checkbox"/>	b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
<input type="checkbox"/>	c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
<input type="checkbox"/>	d. Adapter l'allure aux situations.
<input type="checkbox"/>	e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
<input type="checkbox"/>	f. Tourner à droite et à gauche.
<input type="checkbox"/>	g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
<input type="checkbox"/>	h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

CIRCULER

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

C3	
<input type="checkbox"/>	a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
<input type="checkbox"/>	b. Croiser, dépasser, être dépassé.
<input type="checkbox"/>	c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
<input type="checkbox"/>	d. Communiquer avec les autres usagers.
<input type="checkbox"/>	e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
<input type="checkbox"/>	f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
<input type="checkbox"/>	g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
<input type="checkbox"/>	h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
<input type="checkbox"/>	i. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
<input type="checkbox"/>	j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
<input type="checkbox"/>	k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

PRATIQUER

une conduite autonome, sûre et économique.

C4	
<input type="checkbox"/>	a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
<input type="checkbox"/>	b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
<input type="checkbox"/>	c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
<input type="checkbox"/>	d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
<input type="checkbox"/>	e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
<input type="checkbox"/>	f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
<input type="checkbox"/>	g. Pratiquer l'éco-conduite.

Modalités d'évaluation des acquis :

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
 - **Pour l'obtention du permis Maxi-scooter -CODE 78**, il faudra réussir l'examen par la validation d'un Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière. L'examen se compose de la même manière que le A1 et A2. Il n'y a seulement pas de temps lors de la partie lente et le cône à l'extrémité du couloir de l'évitement est déplacé d'une embase pour faciliter le braquage du maxi-scooter.

Sanction visée :

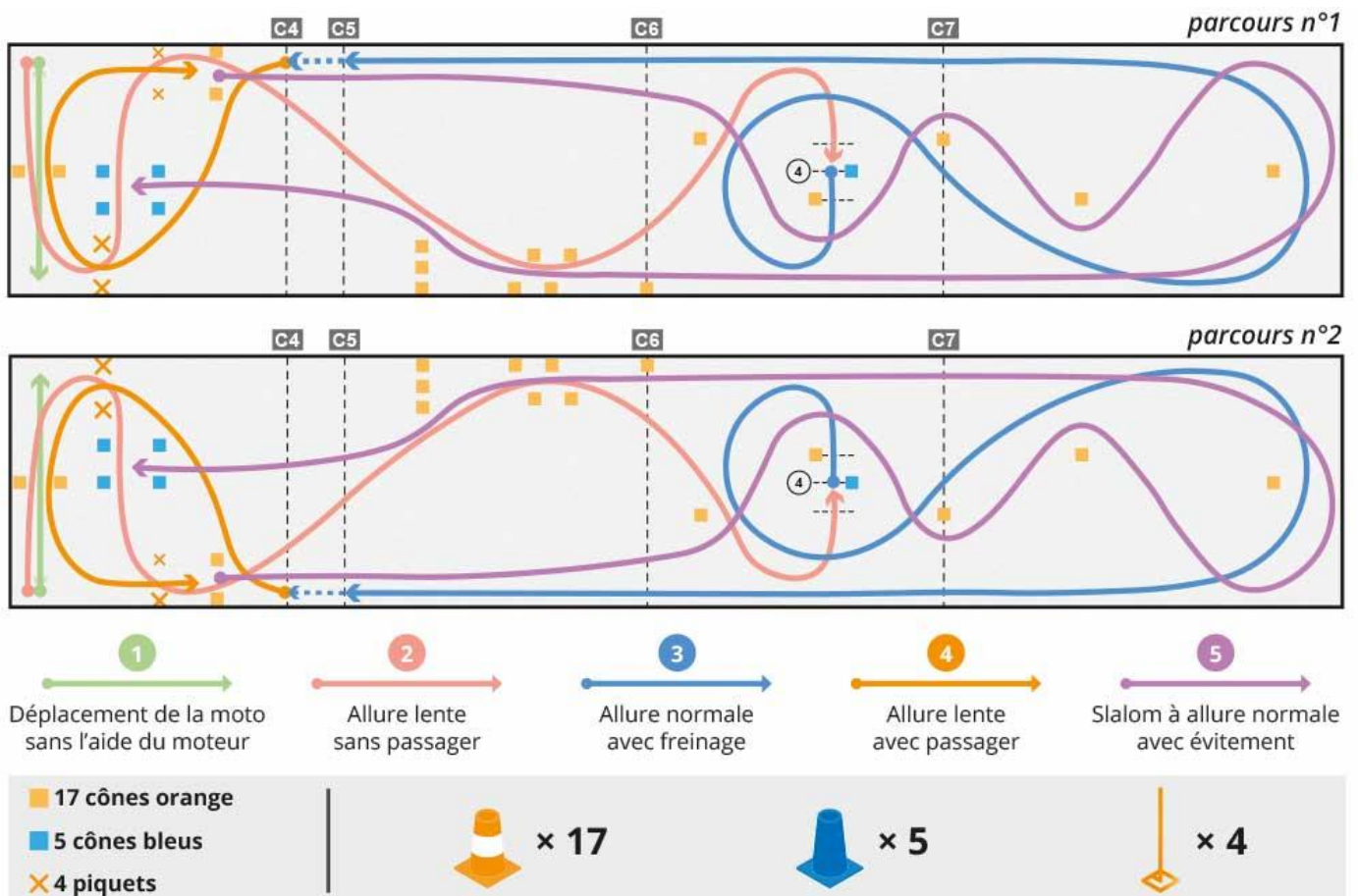
- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2
- Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école

Durée de la formation :

- Obligation légale : 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne

LE PARCOURS PLATEAU D'EXAMEN - Hors circulation :

Le jour de l'examen hors circulation, l'élève réalisera un des deux parcours ci-dessous :



LES EPREUVES PRATIQUE DU PERMIS A1/A2 :

		Permis A1 / A2	
Pratique	Plateaux	Théories (ETM)	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
		Déplacement sans l'aide du moteur	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever la béquille • Déplacer la moto en marche avant de (A) vers (B) • Puis réaliser une marche arrière de (B) vers (A) • Remettre la moto sur béquille
		Allure réduite sans passager	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le parcours de (A) vers (4) à allure réduite, sans arrêt et sans poser le pied au sol. Déclenchement du chrono roue arrière entre les 2 cônes en (A) puis fin du chrono roue arrière entre les 2 cônes en (3) • Puis suivre schéma et marquer l'arrêt roue avant en (4) entre les 2 premières lignes.
		Notation	<ul style="list-style-type: none"> • C : inférieur à 14 secondes • B : de 14 s à moins de 16 s • A : 16 s et +
		Freinage	<ul style="list-style-type: none"> • Au démarrage en (4) faire \hat{A} 1/2 tour dans la limite du 1er cône de slalom. • Faire un 1/2 tour en bout de piste. • Effectuer un freinage à partir du (C6)
		Note	<i>Pendant l'exécution du parcours le passager devra impérativement être en position d'attente et à l'opposé de l'arrivée du candidat en exercice, si la configuration des lieux le permet</i>
		Vitesse radar prise en ligne	<p>Piste sèche : arrêt de la moto avant la ligne (C5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • A2 : vitesse minimum 50 radar • A1 : vitesse minimum 50 radar (marge de 5km) <p>Piste humide : arrêt de la moto avant la ligne (C4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • A2 : vitesse minimum 50 radar • A1 : vitesse minimum 50 radar (marge de 5km)
		Allure réduite avec passager	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération du passager dans la zone d'arrêt du freinage • Effectuer le trajet avec passager selon tracé • Le déposer dans la zone entre les 2 piquets et les 2 cônes

Pratique	Plateaux	Slalom	<p>Consignes de réalisation « slalom » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer la remontée en slalom selon le tracé après avoir déposé le passager <p>Vitesse radar prise en ligne (C7) :</p> <ul style="list-style-type: none"> A2 : vitesse minimum 40 radar A1 : vitesse minimum 40 radar (marge de 5km/h) <p>Effectuer un ½ tour en bout de piste comme indiqué sur le schéma pour réaliser l'évitement.</p>
		Evitement	<p>Consigne de réalisation « évitement » :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectué un évitement selon le tracé <p>Vitesse radar prise en ligne (C6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> A2 : vitesse minimum 50 km/h (marge de 5 km/h) A1 : vitesse minimum 50 km/h (marge de 5 km/h) <p>Une fois l'évitement réalisé, l'arrêt sera effectué dans la zone avec les cônes bleus</p>
Résultat			<ul style="list-style-type: none"> Pour un résultat favorable, il faut : obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez un deuxième essai. En cas de deuxième C, le résultat est défavorable
Pratique	Circulation		<ul style="list-style-type: none"> 40 minutes Conduite en agglomération, hors-agglomération et/ou autoroute Conduite en autonomie Appliquer la réglementation <p>Effectué une trajectoire de sécurité, franchi des intersections, changer de direction, utiliser des voies d'accélération et de décélération</p>
Résultat			27 points : 21 points pour obtenir l'examen de circulation